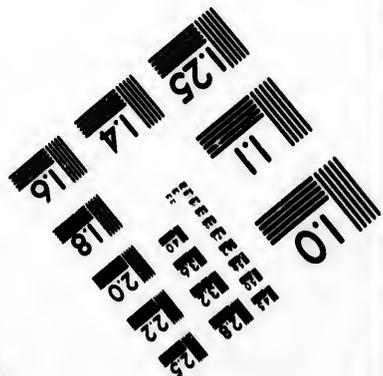
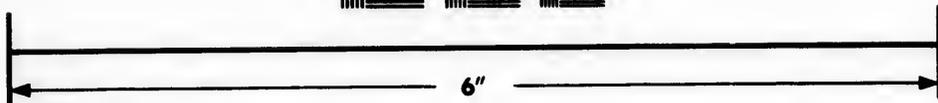
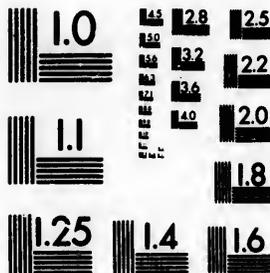


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15
16
18
20
22
25

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

11
10
11

© 1984

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

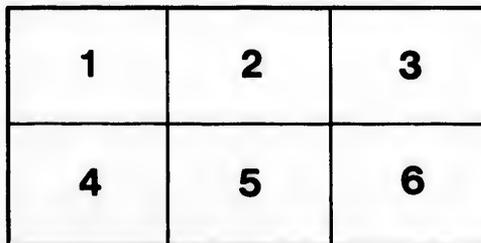
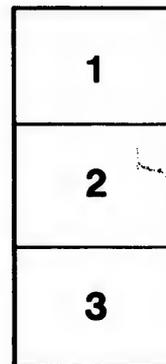
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

o
détails
s du
modifier
r une
l'image

es

errata
to

pelure,
on à



32X

1810

NOT IN HALL + WALLOT

QUÉBEC, 1810

UNCLASSED

MANDEMENT de Monseigneur l'Evêque de Québec pour des Prières publiques.

JOSEPH OCTAVE PLESSIS,

Par la miséricorde de Dieu et la grace du S. Siège Apostolique, Evêque de Québec, &c. &c. Au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction.

LES dernières lettres qui nous sont venues d'Europe, confirmant les nouvelles plusieurs fois répétées dans les papiers publics, ne nous permettent plus de douter de la captivité de N. S. P. le Pape, dans la forteresse de Savone en Italie.

C'est après avoir été injustement et ignominieusement dépouillé de ses Etats, séparé, malgré ses protestations, du collège des Cardinaux et de ses officiers les plus affidés; après s'être vu enlever les archives de l'Eglise Romaine et avoir longtems erré de ville en ville, que le Souverain Pontife est enfin relégué, au moins depuis neuf mois, dans cette prison, sans aucune consolation humaine, privé, comme on nous l'assure, de l'assistance même de ses domestiques et réduit à la même ration que les autres prisonniers de toute description qui partagent sa misère.

Qui a pu, Nos très-chers Frères, attirer au Chef de l'Eglise un traitement de cette espèce? A-t-il trahi les intérêts de la religion? A-t-il abusé de l'autorité qu'il avoit comme Souverain sur ses sujets, ou comme premier Pasteur sur tous les fidèles? A-t-il, du moins, manqué aux égards et aux ménagemens que les princes chrétiens devoient attendre de lui? Hélas! Vous le savez: sa grande piété, sa modération, sa douceur, sa condescendance repoussent bien loin des soupçons aussi injurieux. Il est persécuté pour la justice; et voilà, Nos très chers Frères, ce qui doit nous consoler à la vue des maux qu'il endure.

Personne n'ignore les sacrifices qu'a fait ce digne Vicaire de J. C. pour ramener au bercail les brebis que la révolution Française en avoit éloignées. Il a traité avec le Gouvernement Français, dès qu'il a cru apercevoir quelque espérance de rétablir l'ancien culte d'une nation autrefois si chère à l'Eglise. Il a envoyé en France un légat à latere pour exécuter les principales dispositions du Concordat de 1801. Il s'y est rendu lui-même deux ans après, bravant tous les dangers et toutes les craintes humaines, et a paru au milieu des incrédules qui composoient la cour du nouveau Monarque, comme un agneau au milieu des loups, n'ayant d'autre politique que la simplicité de l'évangile, fermant, par sa mansuétude et par sa rare modestie, la bouche aux impies les plus déchainés et forçant les apostats mêmes de rendre hommage à ses éminentes vertus.

Quelque reconnoissant que dût être le Chef du Gouvernement Français, d'un voyage sans exemple depuis plusieurs siècles, entrepris à sa demande et en partie pour ses intérêts; il n'a payé que d'ingratitude et de cruauté la condescendance paternelle du Souverain Pontife. A peine

POPE'S CAPTIVITY BY NAPOLEON

celui-ci étoit-il de retour en Italie, qu'il a prétendu le contraindre, non seulement de fermer les ports de ses Etats aux vaisseaux des ennemis de la France, mais encore de se déclarer l'ennemi de toutes les nations auxquelles la France trouveroit bon de faire la guerre. La juste horreur du Père commun des fidèles pour une telle proposition, et son relus péremptoire d'y accéder, voilà les prétextes dont l'ambitieux conquérant s'est servi pour le dépouiller sans ménagement et sans respect pour sa dignité qu'il n'avoit pu méconnoître, mais qu'il cherchoit à avilir. La main perfide qui venoit de renverser les trônes de Naples et d'Etrurie et qui préparoit le même sort à ceux d'Espagne et de Portugal, a osé, par un attentat sacrilège, se porter aussi sur la Chaire de S. Pierre. Le Pape a été effacé de la liste des Souverains; ses Etats envahis, sa personne insultée et pros- critte. L'innocence du juste, Nos très-chers Frères, est le tourment des impies, parce qu'elle leur reproche tacitement leurs excès. Ne soyons point surpris qu'ils cherchent à l'opprimer et à se défaire de lui. *Circum- ventiamus Justum, quoniam... contrarius est operibus nostris & impropereat nobis peccata.*

Sép. 2. 12.

Il est vrai que le renversement du pouvoir temporel du Pape, n'affecte nullement son autorité comme Chef de l'Eglise universelle; que la Chaire Apostolique n'est pas l'ouvrage des hommes, et que, par conséquent, les hommes ne sauroient la détruire; que son divin fondateur l'a établie sur la pierre ferme; que le Souverain Pontificat, centre de l'unité Catholique, durera aussi long-tems que l'Eglise, c'est-à-dire, jusqu'à la consommation des siècles; enfin que la persécution qu'éprouve en ce moment le Vicaire de J. C., sa captivité, ses souffrances, sa mort même, si elle en étoit la suite, loin d'être en elles-mêmes un vrai mal, sont, au contraire, un signe de la prédilection de Dieu pour lui, la récompense de ses mérites, une source de joie spirituelle, comme c'en étoit une pour les Apôtres de souffrir des outrages pour le nom de Jésus. *Ibant gaudentes à conspectu Concilii, quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati.*

Matth. 16. 18.

Matth. 28. 20.

Act. 5. 41.

Cependant les tempêtes qui agitent de tems en tems l'Eglise, les per- sécutions auxquelles elle est en proie, les mauvais traitemens faits à ses Pasteurs, lui ont toujours paru des objets dignes de son attention, de ses larmes et de ses prières. Pierre étoit en prison, nous disent les Actes des Apôtres, *Petrus quidem servabatur in carcere*, et l'Eglise prioit continuelle- ment Dieu pour lui. *Oratio autem fiebat sine intermissione ab Ecclesia ad Deum pro eo.*

Act. 12. 5.

Ainsi, quoique par une protection spéciale du Ciel, nous soyons, dans cette partie du monde, à l'abri des fléaux qui désolent ailleurs l'Eglise de J. C.; quoique par la bienfaisance et la saine politique du Gouvernement sous lequel la Providence nous a placés, la Religion sainte que nous profes- sons, jouisse dans cette heureuse contrée de tout le respect et l'éclat extérieur que l'on peut raisonnablement attendre; nous n'en devons pas prendre moins d'intérêt aux souffrances de nos frères absens et surtout à celles du successeur de S. Pierre, et nous ne serions pas dignes d'appar- tenir à l'Eglise dont il est le premier Pasteur, si, informés de sa détention et de ses angoisses, nous différions plus long tems d'offrir au Ciel des vœux et des prières pour obtenir sa délivrance.

A CES CAUSES, nous avons réglé et ordonné, réglons et ordon- nons ce qui suit.

1°. Dans toutes les églises et chapelles de notre Diocèse où la messe se célèbre en public, chaque dimanche et fête d'obligation, immédiate- ment après la messe paroissiale, conventuelle ou principale, le prêtre qui

l'aura célébrée, ne laissera les degrés de l'autel qu'après y avoir récité, à genoux, à haute voix, le peuple répondant, ou sept *Pater noster* et sept *Ave Maria* ou les *Litanies de Ste. Vierge* pour les plus pressantes nécessités de ~~pour~~ l'Eglise et spécialement la délivrance de N. S. P. le Pape Pie VIII. actuellement détenu prisonnier. Nous espérons que ceux des fidèles qui ne pourront assister au Service Divin, feront la même prière dans leurs familles.

2°. Chaque prêtre ajoutera à la messe, à la même intention, l'Oraison pour le Pape, *Deus omnium fidelium*, toutes les fois qu'elle ne sera pas indiquée et que la messe du jour ne sera pas de première classe.

3°. Ces prières dureront jusqu'à ce qu'il soit notifié au Clergé par nos lettres, ou, de notre part, par celles de nos Vicaires Généraux, que le tems est venu de les interrompre.

Sera le présent Mandement publié au prône de toutes les paroisses le premier jour de dimanche ou de fête après qu'il y aura été reçu, et lu dans l'assemblée ou Chapitre de toutes les Communautés.

DONNE' à Québec, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre secrétaire, le vingt-cinq octobre Mil huit cent dix.

+ J. O. EV. DE QUEBEC.

L. + S.

PAR MONSEIGNEUR,

P. FLAV. TURGEON, PTRE. SECR.

Bon pour Copie.

P. F. Turgeon

